

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1663

Report de la programmation 2015 de la Fête des lumières

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. LE MAIRE

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 25 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1663 - REPORT DE LA PROGRAMMATION 2015 DE LA FETE DES LUMIERES (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le prolongement des attentats qui ont frappé Paris le vendredi 13 novembre 2015, l'état d'urgence a été déclaré sur le territoire national par décret n° 2015-1475 du 14 novembre 2015.

En application de l'article 5 de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relatif à l'état d'urgence, l'état d'urgence peut être déclaré sur tout ou partie du territoire métropolitain, soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique.

L'état d'urgence est déclaré par décret en Conseil des ministres et sa prorogation au delà de douze jours ne peut être autorisée que par la loi.

Un projet de loi prorogeant l'application de l'état d'urgence a été présenté en Conseil des ministres le 18 novembre 2015 pour une durée de trois mois à compter du 26 novembre 2015. A l'issue de son adoption par le Parlement, la loi n° 2015-1501 du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions a été publiée au journal officiel de la République française le 21 novembre 2015. Sur cette base, l'état d'urgence est prolongé pour une durée de trois mois à compter du 26 novembre 2015.

Dans ces circonstances exceptionnelles, et en concertation avec M. le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, j'ai annoncé, le 19 novembre 2015, le report à décembre 2016 de la programmation de la fête des lumières 2015 et la transformation de cette dernière en un hommage aux victimes des attentats précités. Cet hommage, pour lequel M. le Préfet a indiqué que l'Etat se mobilisera avec l'ensemble de ses moyens pour garantir des conditions optimales de sécurité, aura lieu le 8 décembre 2015.

Ce report implique plusieurs conséquences, tant pour la Ville de Lyon que pour les différentes parties prenantes à l'évènement.

Dans l'immédiat, je serai donc amené à suspendre l'exécution des marchés publics en cours en lien avec l'organisation de la fête. En outre, pour ce qui concerne notre séance de Conseil municipal, je dois procéder au retrait de l'ordre du jour des projets de délibérations suivants :

- 2015/1541 - Gratuité du droit d'entrée au CHRD pour les étudiants de Lyon 3 durant la nocturne du 5 décembre dans le cadre de la Fête des lumières ;

- 2015/1654 - Attribution de subventions pour la programmation dans les arrondissements de la Fête des Lumières 2015 du samedi 5 au mardi

8 décembre - Approbation de modèles de conventions types (mixte et application) ;

- 2015/1655 - Fête des lumières 2015 – Financement et partenariat privé – Conventions de mécénat ;

- 2015/1656 - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un projet lumière (conception du projet, mise en œuvre et réalisation) dans l'amphithéâtre gallo-romain du 5e arrondissement de Lyon entre la Ville de Lyon / Direction de l'Eclairage public et la Métropole de Lyon.

Il appartiendra au Conseil municipal, le moment venu, de prendre de nouvelles délibérations ;

DELIBERE

1/ Le Conseil municipal prend acte :

- du report de la programmation 2015 de la Fête des Lumières à décembre 2016 ;

- de l'organisation, le 8 décembre 2015, d'un hommage aux victimes des attentats qui ont frappé Paris le vendredi 13 novembre 2015.

2/ Le Conseil municipal autorise M. le Maire à prendre toutes mesures de nature à garantir l'effectivité de ce report.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Gérard COLLOMB